



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 juin 2006 à 13 h 00, à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Philion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, madame Marie-Hélène Lajoie, M^e Suzanne Ouellet ainsi que mesdames Micheline Larouche, Nicole Dumoulin, Lucie Poulin, messieurs Luc Bard, Luc Bouvier, Michel Déziel, Claude Doucet, Louis-Paul Guindon, Mathieu Larocque, Roland Morin, Gilles Sabourin, Jacques Tremblay et Michel Tremblay.

Est absent monsieur le conseiller Richard Côté.

CAUP20060606-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

7.3 h) Projet numéro 57148 – Approbation du plan de déploiement des patinoires extérieures

Après discussion, les membres du conseil statuent sur l'amendement suivant :

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Riel et appuyé par monsieur le conseiller Alain Pilon

- De surseoir à l'implantation de la patinoire « grand public » dans le secteur d'Aylmer afin de préserver les patinoires situées aux parcs Chénier, Lakeview et Allen.
- Une fois que la patinoire grand public du secteur d'Aylmer (parc des Cèdres) sera implantée, les élus du secteur renonceront aux patinoires mentionnées précédemment.

Acceptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva prend son siège.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Pilon et appuyé par monsieur le conseiller Pierre Philion d'accepter le projet de résolution 57148 tel que modifié.

Acceptée sur division

CAUP20060606-P2 ENLÈVEMENT DES ENSEIGNES NON AUTORISÉES DANS LES EMPRISES PUBLIQUES

La directrice générale adjointe fait état du dossier.

De plus, il est proposé par madame la conseillère Denise Laferrière et appuyé par monsieur le conseiller Denis Tassé de mandater la direction du Module de l'aménagement et du développement du territoire pour :

- déposer un plan de travail ainsi qu'un échéancier relativement à l'affichage;
- rencontrer les promoteurs dans le cadre de l'analyse de ce dossier.

CAUP20060606-P3

**PROJET NUMÉRO 57488 – AVIS DE PRÉSENTATION –
RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2006 CONCERNANT L'EXPLOITATION
DES SALLES DE DANSE PUBLIQUES**

15 h 00- Suite à la présentation effectuée par M^c Danie Bélisle, les membres du conseil proposent les modifications suivantes :

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Angers et appuyé par monsieur le conseiller Alain Pilon de modifier l'article 19 comme suit :

« Nul ne peut exploiter une salle de danse publique entre 00 h et 8 h . »

Rejetée

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Philion et appuyé par monsieur Joseph De Sylva de modifier l'article 19 comme suit :

« Nul ne peut exploiter une salle de danse publique entre 2 h et 8 h . »

Acceptée sur division

Il est proposé par madame la conseillère Denise Laferrière et appuyé par monsieur le conseiller Pierre Philion de modifier l'article 37 comme suit :

« Quiconque enfreint l'une des dispositions du règlement commet une infraction et est passible pour toute violation, d'une amende minimale de 1 000 \$ et maximale de 1 500 \$; s'il s'agit d'une récidive, l'amende minimale est de 1 500 \$ et l'amende maximale est de 2 000 \$. »

Acceptée sur division

CP-SJ-2006-003

Adopter le règlement numéro 295-2006, tel que modifié, concernant l'exploitation des salles de danse publiques.

Acceptée à l'unanimité

CAUP20060606-P4

**PROJET NUMÉRO 58069 – SALLE DE MUSCULATION – MAISON DU
CITOYEN**

Cette présentation est reportée à une date ultérieure.